

Immigration

M. Paproski: Trois millions et demi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a un million de Paproski.

M. Brewin: J'ai sous-évalué les Paproski, semble-t-il. J'ignore leur nombre exact, mais il y en a beaucoup. La plupart d'entre eux sont venus ici depuis assez peu de générations, et la plupart d'entre eux tiennent à ce qu'on les consulte et à ce qu'on les reconnaisse comme des citoyens à part entière, comme les autres Canadiens. La ville d'où je viens, Toronto, présente un véritable caractère multiculturel. Des gens de bien des régions différentes du globe sont venus s'y établir et je me permettrais de dire qu'ils l'ont énormément améliorée. Ils tiennent à être consultés, à sentir qu'ils entrent en ligne de compte, et à ce que nous ne parlions pas uniquement du Canada anglais et du Canada français lorsque nous parlons des objectifs du projet de loi à l'étude.

Nous avons évidemment tout à fait raison de parler de notre héritage français et anglais, mais nous avons tort, à mon avis, d'oublier de parler d'un autre aspect de la vie, la nature multiculturelle du Canada. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre agit ainsi. J'aurais cru qu'il aurait été sage pour lui d'en parler, ne serait-ce que pour des raisons politiques. Son gouvernement a consacré beaucoup d'argent au multiculturalisme. Le député de Parkdale (M. Haidasz) était le ministre responsable du programme multiculturel. Nous reconnaissons le droit de ces personnes d'être différentes et d'aimer différentes cultures.

Cet amendement me semble très inoffensif; il est difficile d'en concevoir un susceptible de soulever moins d'opposition. Le ministre et ses conseillers ont peut-être décidé à un moment donné de ne faire aucune concession. Son refus de faire toute concession est une insulte aux citoyens venant d'autres pays.

Le ministre me reproche d'avoir présenté trop d'amendements. Je peux lui dire que les amendements que j'ai présentés m'ont été suggérés par des organismes dont beaucoup représentent des groupes ethniques. Croit-il qu'ils n'ont pas le droit d'être consultés? Il se montre très sûr de lui à cet égard, mais s'il voulait faire preuve d'un peu de bon sens, il accepterait cet amendement.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de trois de ces amendements. Le député de Provencher (M. Epp) a soulevé une question cruciale, qui a été discutée à maintes reprises aux réunions du comité mixte spécial lors de ses voyages dans le pays. Il s'agit d'une des raisons primordiales justifiant la loi de l'immigration, et qui est sans aucun doute la réglementation des personnes qui viennent au Canada comme visiteurs ou dans le but d'obtenir le statut d'immigrant reçu. Toute la question des raisons qui les poussent à venir et de l'endroit où ils vont s'établir est tout aussi cruciale que n'importe quel autre aspect du bill.

● (1740)

Fait intéressant à noter, ce bill,—et, en cela, il diffère les précédentes lois sur l'immigration—comporte une série d'objectifs clairement définis, auxquels le ministre tient beaucoup, je le sais, et dont il faut le féliciter ainsi que les membres de son personnel. Le fait que nous ayons défini de façon très claire et précise les objectifs du bill sur l'immigration revêt une importance fondamentale. Nous devrions souligner le caractère non discriminatoire de notre politique d'immigration et les

principes sur lesquels s'appuieront nos programmes et notre loi dans ce domaine.

C'est une très bonne chose que nous ayons précisé dès le début, dans le tout premier article du bill qui traite des objectifs fondamentaux de la loi, que notre but est la poursuite d'objectifs démographiques. Je suppose que je suis un peu du même avis que le député de Greenwood (M. Brewin), qui a avoué ne pas savoir exactement ce que signifie «démographie». Toutes sortes de personnes qui se font passer pour des démographes ou des spécialistes en démographie auront peut-être du mal à se mettre d'accord, mais si l'on oublie un peu ce terme technique ou ce jargon, on constate que c'est un terme qui définit en fait l'endroit où les gens vivent, le genre d'établissement, le genre de collectivité qui se développe et le genre d'évolution, sur le plan humain, qui va se produire au Canada.

Je suppose que dans les générations précédentes, on adoptait une attitude de laisser-faire à l'égard de toutes ces questions. On ne parlait pas d'objectifs démographiques il y a 25 ans, au moment de l'adoption de la dernière loi sur l'immigration. Ou du moins, si l'on en parlait, je pense que l'on n'intéressait pas grand-monde. La majorité des gens étaient d'avis que les immigrants pouvaient s'installer là où ils le désiraient. Des collectivités ont vu le jour un peu partout, comme si les événements étaient dirigés par une main invisible. Et pourtant, comme la société dans laquelle nous évoluons est incontestablement beaucoup plus complexe et évoluée qu'elle ne l'était, nous devons nous préoccuper de la façon dont les collectivités, les provinces et les régions se développent, en adoptant cette fois-ci un bill sur l'immigration beaucoup plus complexe que celui d'il y a 25 ans.

Chacun d'entre nous est conscient presque chaque jour des problèmes que posent l'engorgement des régions urbaines, l'exode rural, les disparités régionales et la crise du logement. Un certain nombre de problèmes sociaux et économiques nous assaillent. Franchement, l'une des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés en essayant d'établir notre politique d'immigration, c'est qu'en examinant simplement la question de l'immigration nous avons cru que nous allions résoudre une fois pour toutes tous les problèmes sociaux et économiques qui nous assaillent. La plupart de ceux qui s'intéressent à cette question depuis déjà un certain temps se sont rendus compte, je pense, que ce n'est pas le cas. Nous savons cependant, monsieur l'Orateur, que, peut-être surtout à cause de la dénatalité, l'immigration deviendra extrêmement importante.

Une bonne partie des témoignages présentés au comité mixte spécial provenaient de citoyens qui ont des idées bien arrêtées au sujet des répercussions de l'immigration sur leur propre localité. C'est surtout le cas des grands centres urbains du Canada. Un certain facteur n'était pas vraiment évident dans les centres urbains, mais il est ressorti quand nous nous sommes penchés sur les régions qui n'ont pas reçu les mêmes nombre d'immigrants que les grandes villes depuis une cinquantaine d'années. Nous nous sommes alors rendu compte qu'il se posait aussi des problèmes à cause de ce qu'on pourrait appeler un manque d'immigrants. Nous pourrions passer bien du temps à étudier les diverses raisons de ce phénomène, c'est-à-dire le dynamisme, les possibilités d'emploi, l'attrait des centres urbains qui connaissent une expansion très rapide au Canada et qui ont absorbé un pourcentage plus élevé des immigrants arrivés depuis le début du siècle.